

## ANNEXE .....

## BUDGET CHARGES LOCATIVES - PREVISIONNEL

Immeuble : LOCAUX POLE MEDICAL

Locataire : Commune de Trignac

A AJUSTER EN FONCTION DES SURFACES LOUEES A CONFIRMER ET RETOUR SYNDIC DE COPROPRIETE

Catégorie de charges	Estimation budget prévisionnel HT /an			
	Lot 1 37,79 m <sup>2</sup> (parties communes comprises)	Lot 2 42,3 m <sup>2</sup> (parties communes comprises)	Lot 4 37,99 m <sup>2</sup> (parties communes comprises)	TOTAL 118,08 m <sup>2</sup> (parties communes comprises)
<b>ENTRETIEN, MAINTENANCE, REPARATIONS ET TRAVAUX</b>				
Dépenses relatives aux menues réparations				
Dépenses courantes d'eau, de gaz et d'électricité	non provisionnées	non provisionnées	non provisionnées	
Dépenses d'entretien et de réparations courantes des locaux (forfait par local)	85.83 €	85.83 €	85.83 €	257.49 €
Travaux d'embellissement dont le montant excède le coût du remplacement à l'identique	non provisionnées	non provisionnées	non provisionnées	
Honoraires liés à la réalisation des travaux relatifs aux menues réparations	non provisionnées	non provisionnées	non provisionnées	
<b>CHARGES COURANTES DE COPROPRIETE</b>	264.53 €	296.10 €	265.93 €	826.56 €
base : 7€ HT/m <sup>2</sup> /an				
	<b>350.36 €</b>	<b>381.93 €</b>	<b>351.76 €</b>	<b>1 084.05 €</b>
<b>ASSURANCE DES LOCAUX PRIVATIFS</b>				
Assurance multirisque immobilier propriétaire non occupant	37.86 €	42.30 €	38.00 €	118.16 €
base : .....€ HT/m <sup>2</sup>				
<b>IMPOTS, TAXES ET REDEVANCES</b>				
Impôts, taxes et redevances liées à l'usage du local ou de l'immeuble	718.10 €	803.70 €	721.81 €	2 243.61 €
base : prorata de la surface				
Impôts, taxes et redevances liées à un service dont le locataire bénéficie directement ou indirectement	non provisionnées	non provisionnées	non provisionnées	
<b>CHARGES TOTALES ESTIMEES</b>	<b>1 106.32 €</b>	<b>1 227.93 €</b>	<b>1 111.57 €</b>	<b>3 445.82 €</b>

Chaque année, une régularisation des charges est effectuée par rapport aux dépenses réelles de l'exercice écoulé. A cette occasion, le bailleur se réserve la possibilité de modifier le montant de la provision appelée en fonction de la fluctuation des charges.

Vu pour être annexé  
à la délibération du conseil  
Municipal du 05/04/2024  
Le Maire,

Claude Proford



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 044-214402109-20240403-DEL\_20240403\_14-DE